

Assemblée communale du 21 mai 2019

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 63 personnes

A 20.00 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 19 du 10 mai 2019, par affichage au pilier public et par l'envoi « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5° des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Daniel Perroud
- Mme Simone Froehlicher
- M. Bruno Yerly

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

2. Comptes 2018

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements

2.2. Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision

2.3. Approbation

3. Budget communal des investissements 2019 – compléments

3.1. Achat d'un véhicule édilitaire

Fr. 40'000.00

Rapport de la Commission financière

Vote du crédit y relatif

- 3.2. Projet d'aménagement du cimetière – étape 1** **Fr. 70'000.00**
 Rapport de la Commission financière
 Vote du crédit y relatif
- 3.3. Investissement et réparation dans le bâtiment scolaire** **Fr. 60'000.00**
 Rapport de la Commission financière
 Vote du crédit y relatif
- 3.4. Renouvellement du parc informatique et équipement de bureau** **Fr. 70'000.00**
 Rapport de la Commission financière
 Vote du crédit y relatif
- 4. Adoption du règlement communal sur le droit de cité.**
- 5. Approbation des statuts de l'ABVGN.**
- 6. Présentation du plan financier 2019-2024 (LCo – art. 86d al. 3)**
- 7. Désignation d'un organe de révision (comptes 2019-2021)**
- 8. Divers**

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2018.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Valérie Maillard, administratrice communale, pour la rédaction du procès-verbal.

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2018 ».

2. Comptes 2018

2.1. Présentation des comptes de fonctionnement et des investissements 2018

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne commentera que les chiffres qui présentent une différence significative par rapport au budget 2018 ou aux comptes 2017.

Les comptes ont été contrôlés par l'organe de révision les 28 et 29 mars dernier et présentés à la commission financière le 1^{er} mai 2019 avec les explications demandées.

Comptes de fonctionnement 2018

Mme Miriam Hess Feki informe que les chapitres « administration » et « ordre public » n'amènent aucun commentaire.

Le chapitre « enseignement et formation », les charges supérieures par rapport aux comptes 2017 ont été compensées par des revenus.

Le chapitre « Culture et loisirs », le soutien de la commune de Fr. 13'000.- au camp de ski de l'école et au camp vert n'avait pas été mis au budget. Le chapitre « Santé », par contre, n'amène aucun commentaire.

Au chapitre « Affaires sociales », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'au compte « aide sociale », la participation de la commune est inférieure de Fr. 49'000.- aux prévisions. Il s'agit de charges liées sur lesquelles la commune n'a aucune influence. Nous avons reçu un remboursement de trésorerie du service sociale de Sarine-ouest concernant l'année précédente de près de Fr. 19'000.-

Les comptes « routes communales et génie civil », les frais d'entretien prévus au budget, en outre pour les chemins ruraux, n'ont pas été réalisés dans leur totalité.

Le compte « transport en montagne », notre participation est inférieurs de près de Fr. 12'000.-. Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

Au chapitre « Protection – aménagement de l'environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » présentent un taux de couverture de 100%.

La diminution des charges au compte « aménagement du territoire et construction » provient des honoraires pour l'urbaniste et les frais de géomètres qui n'ont pas été nécessaire dans leur totalité.

Le chapitre « économie » n'apporte aucun commentaire.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** souligne que le compte « pertes sur débiteurs » a eu une diminution des charges de près de Fr. 23'000.-.

Des rentrées fiscales extraordinaires et uniques apparaissent aux comptes « impôts sur les prestations en capital », « les gains immobiliers », « les mutations » et « les impôts sur les

successions et donations ». A noter que nous avons été prudent en prenant une petite réserve de Fr. 130'000.- sur la provision d'impôts pour l'année 2017.

Au vu du résultat positif des comptes 2018, le conseil a fait des amortissements et créé plusieurs réserves, soit :

Amortissements : Fr. 7'678.50 (étude du réaménagement de la route de la Côte – étape 1), les honoraires et procédures du carrefour de la route cantonale Fr. 20'868.20, CHF 68'906.65 pour le séparatif et réfection du tronçon Clos-Richard et la Côte et Fr. 7'917.90 pour le diagnostic de la réfection de la route de Lentigny.

Réserves : Le gain de la radiation du droit de servitude de l'ancien café de la gare a permis de créer une réserve libre de Fr. 140'000.-. Une nouvelle provision de Fr. 200'000.00 a été créée au titre de risque de modification pour la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Les réserves suivantes ont également été créées : Fr. 60'000.- pour le bâtiment scolaire, Fr. 70'000.- pour l'aménagement du cimetière et Fr. 100'000.- pour la route de Lentigny et finalement Fr. 140'000.- pour le réaménagement de l'ancienne STEP. Soit un total de Fr. 710'000.- d'attributions aux réserves.

En résumé, les comptes de fonctionnement 2018 présente un excédent de recettes de Fr. 137'439.63.

Question : M. Louis Progin, au niveau des amortissements, les investissements 2018 ont été amortis grâce au bon résultat ? oui lui répond **Mme Miriam Hess Feki**. Concernant la caisse de pension de l'Etat de Fribourg, pourquoi est-ce qu'une provision doit être faite ? La couverture de la caisse de pension devra être d'au moins 80% d'ici 2052. **Mme Miriam Hess Feki** lui explique que selon l'Association des communes, il y a un risque que nous devons participer aux réformes de la caisse de pension de l'Etat entre Fr.200'000.- à Fr. 500'000.- principalement à cause du report des charges des instituteurs sur les communes.

Compte des investissements 2018

Mme Miriam Hess Feki informe sur le seul investissement terminé :

- Etude pour le réaménagement route de la Côte – étape 1 Fr. 7'678.60. Ce montant a été amorti aux comptes de fonctionnement.

L'investissement pour l'étude du réaménagement de l'ancienne STEP voté a nécessité un complément non budgété d'environ Fr. 15'000.-.

- Le solde pour la radiation du droit de servitude de l'ancien café de la gare a permis de créer une réserve libre complémentaire de Fr. 140'000.-

Les autres investissements sont toujours en cours.

En résumé, les comptes d'investissements 2018 présentent un excédent de charges de Fr. 84'795.96.

La présentation des comptes 2018 étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière *M. Stephane Dubey, Président.*

Comptes de fonctionnement et des investissements 2018

La Commission financière a pris connaissance du rapport de l'Organe de révision relatif aux comptes annuels arrêtés au 31.12.2018 présentant un excédent de recettes de CHF 137'439.63. L'entretien final avec Mme la Conseillère communale responsable des finances et M. l'Administrateur communal s'est déroulé le 1^{er} mai 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal alors que la mission de la Commission financière consiste à prendre position sur le rapport de l'Organe de révision.

La Commission financière n'a pas de commentaires particuliers sur le rapport de l'organe de révision. Elle recommande d'approuver les comptes de l'exercice 2018 tels que présentés.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe à l'approbation des comptes de fonctionnement et des investissements qui respectivement présentent un bénéfice de Fr. 137'439.63 et un excédent de charges de Fr. 84'795.96.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2018 qui présentent un bénéfice de Fr. 137'439.63 sont approuvés à l'unanimité

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2018 qui présentent un excédent de charges de Fr. 84'795.96 sont approuvés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et présente le point 3.1. de cette assemblée.

3. Budget communal des investissements 2019 - compléments

3.1. Achat d'un nouveau véhicule édilitaire Fr. 40'000.00

M. le Président passe la parole pour ce 1^{er} investissement à faire à cette assemblée à **Mme Marie-Hélène Tille**, vice-syndique et conseillère communale, qui présente le choix du modèle que le Conseil communal souhaite acquérir. Diverses données techniques sont données à l'Assemblée.

M. Jean-Paul Borne demande s'il y aura un pont basculant ? Non, selon **M Yvan Limat** qui a fait une offre dans ce sens. Le Conseil communal va tenir compte de cette remarque dans l'achat du futur véhicule.

Pour cet investissement, il n'y aura aucun recours à l'emprunt et il sera payé au moyen des liquidités de la commune.

M. le Président demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Achat d'un véhicule édilitaire pour Fr. 40'000.-

Le Conseil communal propose l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire pour un montant de CHF 40'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'achat d'un nouveau véhicule édilitaire Fr. 40'000.00 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki**, conseillère communale, pour la présentation du point 3.2.

3.2. Projet d'aménagement du cimetière – étape 1 Fr. 70'000.00

Mme Miriam Hess Feki ; Sur la base du règlement du cimetière approuvé lors de la dernière assemblée communale, le Conseil communal souhaite créer un Jardin du Souvenir pour y déposer les cendres ainsi qu'un secteur réservé aux tombes cinéraires.

Dans une première étape (voir plan Etape 1), le Conseil communal va procéder à la création du nouveau Jardin du Souvenir et la préparation du secteur pour les tombes cinéraires. Ces travaux demandent que le terrain actuel soit mis à niveau et que la haie existante soit supprimée. La haie sera remplacée à la fin des travaux par une palissade en gabion et bois. Des cheminements revêtus de pavés et éclairés seront créés afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduites et d'assurer un accès sécurisé et propre aux visiteurs. Deux bancs supplémentaires seront installés ; un à côté du Jardin du Souvenir et un dans le secteur des tombes cinéraires. Les personnes souhaitant se recueillir plus longuement sur les tombes auront ainsi la possibilité de s'y reposer.

Nous avons assez de place pour rajouter une rangée supplémentaire de tombes de corps dans le prolongement de celles déjà existantes sans toucher aux tombes actuelles. Nous ne sommes donc pas dans l'obligation de désaffecter les plus anciennes tombes de corps dans l'immédiat.

A plus long terme, quand les nouvelles tombes que nous allons rajouter dans l'étape 1 seront complètes, nous pourrions procéder à la deuxième étape de l'aménagement du cimetière. Dans le cadre de cette étape, il est prévu de prolonger le cheminement du type de celui de la première étape jusqu'aux columbariums et permettre ainsi un accès plus facile et sûr à l'ensemble des sépultures du cimetière (voir plan Etape 2). Les coûts pour la réalisation de cette deuxième étape feront l'objet d'un futur investissement soumis à l'Assemblée communale.

Le montant pour ce projet d'aménagement du cimetière – étape 1, soumis à approbation s'élève à **Fr. 70'000.00**, sans recours à l'emprunt et payé au moyen des liquidités.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions ?

Mme Edith Yerly, demande si le chemin qui va au columbarium ne devrait-il tenir compte de l'accès pour les handicapés car il n'est pas en bon état ? Est-ce qu'il ne faudrait pas enlever certaines tombes déjà anciennes (+ de 20 ans) car il aurait fallu réfléchir avant de faire le 3^{ème} columbarium ? **Mme Miriam Hess Feki** explique qu'il n'y a pas de jardin du souvenir pour mettre les cendres et que le Conseil communal a tenu compte de l'avis des familles et des personnes de l'édilité pour ce projet.

M Laurent Rossier, demande si le chemin présenté correspond à la réalité car il a l'air petit ? **Mme Miriam Hess Feki** explique que le cheminement tiendra compte d'une largeur suffisante.

M. Michel Yerly, demande si l'aménagement devrait être refait même provisoirement entre les rangées de tombes. **Mme Miriam Hess Feki** lui répond que l'idée est à retenir et qu'elle regarde avec le personnel de l'édilité de la Commune

M. le Président précise que si le Conseil de Paroisse souhaite faire des propositions avant les travaux, elles sont toujours les bienvenues.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Projet d'aménagement du cimetière – étape 1

Le Conseil communal propose un projet de la première étape de l'aménagement du cimetière pour un montant de CHF 70'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, le projet d'aménagement du cimetière – étape 1 de Fr. 70'000.00 est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier**, conseiller communal, pour la présentation du point 3.3.

3.3. Investissement et réparations dans le bâtiment scolaire Fr. 60'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier explique que les années passent très vite et notre « nouvelle école » a été construite voilà déjà 12 ans. Les premiers effets du vieillissement du bâtiment se font sentir ce qui nous oblige à faire une série d'investissements nécessaires au bon entretien de cette construction. Notamment : les stores en toiles côté ouest et est et leur étanchéités, les joints extérieurs sur le pourtour des fenêtres et la construction d'une coupole sur le toit. Les stores en toile côté sud et ouest de la façade ont été fortement sollicités en toutes saisons par les intempéries et doivent être remplacés. La plupart sont déchirés et nous devons en remplacer 9.

Les coffrets des stores sont également à refaire car l'étanchéité n'existe plus et lors de fortes pluies, il pleut dans les salles de classe.

Les fenêtres ont été posées selon une nouvelle technique à l'époque de la construction. Plusieurs problèmes d'étanchéité ont été signalés, sur d'autres constructions également et lesdites fenêtres ne sont plus posées par les professionnels de la branche. Cette situation nous oblige à refaire les joints extérieurs sur le pourtour de toutes les fenêtres très fortement exposées aux intempéries.

A plusieurs reprises nous sommes intervenus sur le toit de la nouvelle école pour des problèmes d'étanchéité ou lorsque que nos employés communaux veulent y accéder nous devons louer une nacelle. Ces locations sont très onéreuses. Afin de faciliter leur travail et d'éviter des frais de location de nacelle, nous désirons construire une coupole qui permettra d'atteindre le toit sans nacelle et beaucoup plus facilement. Un chemin de vie sera également construit afin d'assurer la sécurité des intervenants.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Investissement et réparation dans le bâtiment scolaire

Le Conseil communal propose une série d'investissements et réparations dans le bâtiment scolaire pour un montant de CHF 60'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 60'000.00 pour l'investissement et réparations dans le bâtiment scolaire est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et garde la parole pour la présentation du point 3.4.

3.4. Renouvellement du parc informatique et équipement de bureau **Fr. 70'000.00**

M. le Président informe que l'assainissement, l'agrandissement, la mise aux normes écologiques et ergonomiques des locaux de notre bâtiment communal exigent également une réadaptation aux normes actuelles des outils de travail.

En particulier, il s'agit de :

- Installations d'un nouveau parc informatique (hardware et software)
- Mobilier de bureau pour les anciens et nouveaux locaux.

M. le Président explique divers détails sur la situation de l'informatique présente et à venir et sur la future extension du bureau communal pour accueillir, en outre, un/e nouvel/le apprenti/e. **M. le Président** donne des informations sur la configuration informatique et que tant cette partie que celle du mobilier seront en concurrence afin de pouvoir choisir la meilleure solution pour l'Administration communale.

M. le Président demande s'il y a des questions ?

M. Louis Progin, demande si le software pourrait permettre d'avoir un endroit où l'on peut mettre une sorte de boîte aux questions (boîte aux lettres électroniques) et accessible par tous les citoyens de la Commune ? **M. le Président** va regarder si cela est possible même si pas tout le monde a un mail privée... ce qui est de moins en moins fréquent.

M. Gilles Godar demande si les mises à jour et un contrat de maintenance sont inclus. **M. le Président** lui répond que non, car ils sont déjà inclus dans le budget de fonctionnement avec les prestataires actuels.

M. Frédéric Papaux, est d'accord M. Louis Progin mais a peur des envois anonymes et négatifs. Il se pose la question de qui va trier les divers messages.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Renouvellement du parc informatique et équipement de bureau

Le Conseil communal propose des investissements pour le renouvellement du parc informatique et de l'équipement de bureau dans le cadre de la nouvelle administration communale pour un montant de CHF 70'000.-, sans recours à l'emprunt.

Suite aux explications fournies, la Commission financière émet un avis favorable à cet investissement.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de Fr. 70'000.00 pour le renouvellement du parc informatique et équipement de bureau est approuvé à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Miriam Hess Feki**, conseillère communale, pour la présentation du point 4.

4. Règlement sur le droit de cité communal

Mme Miriam Hess Feki informe que depuis le 1er janvier 2018 de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sur la naturalisation sont entrées en vigueur.

Sur recommandation du service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) le conseil communal a décidé de se doter d'un règlement sur le droit de cité communal. Ce règlement précise les conditions pour l'acquisition du droit de cité communal et de sa perte. Il décrit la procédure de la naturalisation et la désignation et composition de la commission communale des naturalisations. Il liste les émoluments administratifs à payer et indique la voie de droit et dispositions finales. Le conseil communal a soumis au préalable ce règlement pour examen au service concerné et vous propose d'adopter ce dernier.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions ? Le règlement se trouve sur le site de la Commune et il n'y avait pas beaucoup de choix qui s'offrait quant au contenu. Le seul choix résidait dans celui du nombre d'année après lesquelles, un citoyen étranger pouvait faire sa demande de naturalisation. Le conseil communal a choisi l'option des 3 ans.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** pour sa présentation et passe à l'approbation de ce règlement.

Au vote à main levée, le règlement sur le droit de cité est approuvé à la majorité (deux abstentions)

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M Yves Nicolet**, conseiller communal, pour la présentation du point 5.

5. Approbation des statuts de l'ABVGN (Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue)

M. Yves Nicolet, conseiller communal, informe sur le but de cette nouvelle association en indiquant le périmètre des deux bassins versants concernés. Il s'agit de l'AEGN et de l'AIMPGPS. Des explications concernant les variantes de collaborations possibles sont données. L'organisation des bassins versants sont expliqués par un schéma. Les buts de la nouvelle association sont :

- Elaborer et mettre à jour le plan directeur de bassin versant selon la loi sur les eaux (LCeaux, RSF 812.1)

- Suivre la mise en œuvre des mesures prévues dans cette planification.
- Accompagner les deux associations dans l'étude devant permettre l'optimisation du traitement des eaux usées des deux nouveaux partenaires (en particulier les traitements à moyen terme des micropolluants)

Les délégués des deux associations ont d'ores et déjà acceptés la nouvelle association selon les statuts annexés, à l'unanimité.

Les statuts doivent être approuvés par les Assemblées communales de toutes les communes membres. Par la suite, les organes de la nouvelle association seront désignés par les communes et finalement les statuts devront aussi être approuvés par le Conseil d'Etat.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

M. Michel Yerly demande ce qui se passe si on est contre car il n'a pas très bien compris le but de cette association ? **M. Yves Nicolet** explique que la commune du Gibloux l'a refusé mais que cette demande émane du canton (association des bassins versants) et pousse les associations à s'unir. Le risque de blocage existe surtout au niveau des PGEE communaux...

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et passe à l'approbation de ces statuts.

Au vote à main levée, les statuts de l'ABVGN (Association des communes du bassin versant de la Glâne et la Neirigue) est approuvé à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 6.

6. Présentation du plan financier 2019-2024

Mme Miriam Hess Feki informe que le plan financier permet d'avoir une vision sur la trésorerie de la commune pour les cinq prochaines années. Il faut toutefois interpréter les résultats avec beaucoup de prudence car tous les facteurs ne sont pas connus et peuvent influencer les comptes durant les années à venir.

Les bases de calcul sont les comptes 2018 et le budget 2019.

Les charges des investissements sont comptabilisées l'année suivant leur réalisation.

Sur la base d'un tableau, **Mme Miriam Hess Feki** explique les résultats des comptes de fonctionnement pour les 5 prochaines années. Elle précise que pour l'année 2020, le bon résultat s'explique par le fait qu'aucun des investissements acceptés en assemblée n'influencera les comptes 2020 (amortissements et intérêts).

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions sur le plan financier ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** pour sa présentation et passe au point 7

7. Désignation d'un organe de révision (comptes 2019 à 2021)

M. le Président informe que la loi sur les communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des communes.

Cet organe de révision est désigné par l'assemblée communale sur proposition de la Commission financière (article 97 alinéa 1 lettre C LCo).

M. le Président donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la présentation de ce point.

***M. Stephan Dubey** informe que le choix de la Commission financière s'est porté sur la Fiduciaire Fiduconsult Fribourg SA, sur la base de critères bien déterminés, pour une première période de 2019, 2020 et 2021.*

Mme Emmanuelle Perret demande le prix de l'offre ? Le prix est prévu à Fr. 5'200.- pour le mandat et est inférieur au mandat précédent.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote.

Au vote à main levée, la désignation de Fiduconsult Fribourg SA comme organe de révision pour les comptes 2019 à 2021 est acceptée à la majorité (une voix contre et une abstention)

8. Divers

M. Louis Progin relève un problème à la route des Brévires près du terrain de football par un manque de visibilité dans le virage et manque de trottoir. Il y a régulièrement du monde qui se promène sur cette route et divers véhicules électriques y roulent également. Le risque d'accident est élevé et demande pour que des mesures soient prises avec une prolongation du trottoir ou d'autres mesures. **M. le Président** explique que divers points dans le village devraient être améliorés.

M. Joseph Yerly informe que l'Etat a effectué une creuse au niveau de l'étang aux Rialets pour retrouver une conduite. Il demande si la Commune va faire quelque chose. Un curage serait important à faire. **Mme Marie-Hélène Tille** explique que le SPC a été contacté et regarde la problématique.

M. Frédéric Papaux se pose la question des investissements si des emprunts devraient être faits de faire des emprunts sur des sites participatifs à des taux très bas. **Mme Miriam Hess Feki** va regarder si l'on devrait passer par un emprunt pour financer un investissement par ce genre de site ou par la manière traditionnelle qu'offrent les banques de la place.

M. le Président informe l'assemblée que l'application FRIAC sera active dès **le 3 juin prochain** et que toutes les mises à l'enquête devront passer par cette application. Du fait que la signature électronique n'est pas encore reconnue, chaque requérant devra déposer 5 dossiers signés à l'Administration communale en même temps que sur l'application FRIAC. Pour les personnes ayant de petites mises à l'enquête (restreinte), l'Administration communale va mettre en place un poste spécifique comme aide aux habitants. Il faudra que chaque habitant prenne contact avec l'Administration communale pour fixer un rendez-vous pour que le dossier pour la mise à l'enquête restreinte puisse être saisi sur l'application FRIAC. Si la plus grande partie du travail serait faite par l'Administration communale, un émolument en conséquence sera demandé. Libre à chacun de s'inscrire de manière individuelle sur le site de FRIAC. D'autres informations pratiques vont suivre via notre site internet et/ou via un tout-ménage.

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** tient à remercier ses collègues du conseil et invite chacun à boire le verre de l'amitié. Il souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée et les remercie encore de leur participation.

M. le Président clôt l'assemblée à 21.30 heures.

« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art.22 de la Loi sur les communes »
